



Communauté de communes
Cingal - Suisse Normande

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU BUREAU

Département du Calvados

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

L'an **deux mil vingt-cinq, le trente janvier**, à **18h00**, le Bureau de la **CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la Maison de Services à THURY-HARCOURT-LE-HOM, après convocation légale, et sous la présidence de **M. Jacky LEHUGEUR**.

Étaient présents : M. BRETEAU Jean-Claude, Mme DUPUY Vanessa, Mme TASTEYRE Delphine, M. CARVILLE Raymond, M. HAVAS Roger, Mme MAILLOUX Elisabeth, M. LEHUGEUR Jacky, Mme MOUCHEL Clémentine, M. LAGALLE Philippe, Mme ROUSSELET Gaëlle, M. MAZINGUE Didier, M. MOREL Sylvain, Mme COURVAL Claudine, Mme FIEFFÉ Patricia, M. MOREL Patrick.

Étaient absents excusés : Mme ONRAED Isabelle, M. PITEL Gilles, M. CHAVARIA Jean-Pol, M. BUNEL Gilles, M. LEMOUX Julien, M. LADAN Serge.

Était absent non excusé : M. BRISSET Pierre.

Mouvement en cours de séance ayant une incidence sur les votes : Mme ROUSSELET Gaëlle arrive à 18H17

Pouvoirs : Mme ONRAED Isabelle en faveur de Mme MOUCHEL Clémentine, M. PITEL Gilles en faveur de M. CARVILLE Raymond, M. CHAVARIA Jean-Pol en faveur de M. HAVAS Roger, M. LEMOUX Julien en faveur de Mme DUPUY Vanessa.

Secrétaire : M. Philippe LAGALLE.

Le Président propose de rajouter un sujet à l'ordre du jour au regard du caractère exceptionnel et urgent de la situation rencontrée sur le site de Château Ganne suite aux intempéries de fin d'année 2024 et début d'année 2025. Un courrier a été adressé en ce sens le 10/01/2025 sollicitant une aide et un démarrage anticipé. Un accord de principe a été donné sous réserve de transmission au plus vite d'une délibération sollicitant une aide financière du Département. Il est précisé que dans l'attente de la réalisation des travaux, un arrêté départemental de fermeture du site a été pris.

Les élus présents décident, à l'unanimité, d'ajouter ce point.

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2025-001 : Approbation du procès-verbal de la réunion de Bureau du 07 novembre 2024

Le procès-verbal de la réunion de Bureau du 07 novembre 2024 a été transmis aux élus suite à la séance.

Il est demandé aux membres présents s'il y a des observations sur la rédaction de ce procès-verbal.

Il est proposé de l'approuver.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 07 NOVEMBRE 2024.

18 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2025-002 : Administration générale : Nouveau tableau des huit commissions thématiques

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION BUR-2024-034

Par délibération N°BUR-2024-034 en date du 17 octobre 2024, la liste des membres des huit commissions thématiques a été ratifiée par les membres du Bureau.

- Vu l'arrêté préfectoral n° DCL-BCLI-24-021 en date du 12 novembre 2024 portant retrait-adhésion de la commune de Saint-Sylvain, les élus de cette commune ne sont plus membres des commissions thématiques de notre communauté de communes depuis le 1er janvier 2025,
- Par mail en date du 16 novembre 2024, Mme Véronique COUERRE-LATOUR nous faisait part de sa démission au sein du conseil municipal de Cauvicourt. Elle n'est, pour le moment, pas remplacée au sein de la Commission Aménagement du territoire,
- Par mail en date du 21 novembre 2024, la commune d'Esson confirmait que Mme Florine GOUGEON avait déménagé. Elle sera remplacée par Mme Marie-Thérèse VENDANGE au sein de la Commission Services à la population,
- Par mail en date du 04 décembre 2024, la commune de Saint-Omer nous faisait part de la démission de M. Samuel HERCHUELZ. Il sera remplacé par M. Hervé STIBRANY au sein de la Commission Services à la population.

Il est donc proposé de :

- Valider les modifications susmentionnées ;
- Valider le tableau des huit commissions thématiques mis à jour (**voir annexe 1**).

Il est rappelé que le référent voirie étant de la commune de Saint-Sylvain, il n'y a désormais plus de contact. Le secteur concerné sera donc traité en direct.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- **VALIDE LES MODIFICATIONS SUSMENTIONNÉES ;**
- **VALIDE LE TABLEAU DES HUIT COMMISSIONS THÉMATIQUES MIS À JOUR.**

18 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2025-003 : Administration générale : Nouveau tableau des représentants au sein de la CLECT

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION BUR-2024-035

Par délibération N°BUR-2024-035 en date du 17 octobre 2024, la liste des membres titulaires et suppléants au sein de la CLECT a été ratifiée par les membres du Bureau.

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL-BCLI-24-021 en date du 12 novembre 2024 portant retrait-adhésion de la commune de Saint-Sylvain au 1er janvier 2025,

Il est proposé de valider le tableau mis à jour (*voir annexe 2*).

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- VALIDE CES MODIFICATIONS ;
- VALIDE LE TABLEAU MIS À JOUR.

18 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION



Arrivée de Madame Gaëlle ROUSSELET à 18h17

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2025-004 : Administration générale : Nouveau tableau des représentants au sein des syndicats

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION BUR-2024-036

Par délibération N°BUR-2024-036 en date du 17 octobre 2024, la liste des membres titulaires et suppléants au sein des syndicats a été ratifiée par les membres du Bureau.

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL-BCLI-24-021 en date du 12 novembre 2024 portant retrait-adhésion de la commune de Saint-Sylvain au 1er janvier 2025,

Vu l'arrêté préfectoral n°DCL-BCLI-24-030 en date du 10 décembre 2024 mettant fin aux compétences du syndicat mixte du Collège du Cingal,

Il est proposé de valider le tableau mis à jour (*voir annexe 3*).

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- VALIDE CES MODIFICATIONS ;
- VALIDE LE TABLEAU MIS À JOUR.

19 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2025-005 : Administration générale : Désignation des représentants au sein de Caen Normandie Métropole

ANNULE ET REMPLACE LES DÉLIBÉRATIONS CC-2020-062, CC-2020-078 et CC-2020-108

Par délibération N°CC-2020-062 en date du 27 août 2020, puis par les délibérations N°CC-2020-108 en date du 29 octobre 2020 et N°CC-2020-078 en date du 24 septembre 2020, la liste des membres au sein du Pôle métropolitain a été ratifiée par les membres du Conseil Communautaire.

- Vu l'arrêté préfectoral n° DCL-BCLI-24-021 en date du 12 novembre 2024 portant retrait-adhésion de la commune de Saint-Sylvain au 1er janvier 2025,
- Vu les informations transmises par M. Anthony HUBERT (*voir annexes 4 et 5*) :
 - o Les statuts du Pôle métropolitain prévoient des seuils à 27 500 et 40 000 habitants dans le calcul du nombre d'élus délégués.
 - o La CDC Cingal-Suisse Normande conservera donc le même nombre de délégués.
 - o Les délégués du Comité syndical sont désignés par délibération de leur EPCI.
 - o Les délégués aux Commissions sont désignés par délibération du Pôle métropolitain, après proposition (fléchage) de l'EPCI.
- * **M. GUILLEMETTE est membre des instances suivantes à Caen Normandie Métropole :**
 - **Comité syndical, titulaire -> nouveau membre à désigner par CSN.**
 - Bureau -> nouveau membre à flécher par CSN (puis élection par CNM).
 - Commission Administration générale -> nouveau membre à flécher par CSN (puis désignation par CNM).
- * **De plus, M. CROTEAU est membre de :**
 - Commission Application du SCoT -> nouveau membre à flécher par CSN (puis désignation par CNM).

Mme MAILLOUX propose sa candidature pour être membre du Bureau et M. LAGALLE propose sa candidature pour être membre de la Commission Application du SCoT.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- **DÉCIDE QUE LA CANDIDATURE DE MME ÉLISABETH MAILLOUX EST FLÉCHÉE POUR LE BUREAU (ÉLECTION PAR CNM) ;**
- **DÉCIDE QUE LA CANDIDATURE DE M. PHILIPPE LAGALLE EST FLÉCHÉE POUR LA COMMISSION APPLICATION DU SCOT (DÉSIGNATION PAR CNM) ;**
- **DÉCIDE QUE LES POINTS RELATIFS À LA DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE TITULAIRE AU COMITÉ SYNDICAL AINSI QUE LE FLÉCHAGE POUR LA COMMISSION ADMINISTRATION GÉNÉRALE SONT REPORTÉS À UNE RÉUNION ULTÉRIEURE, APRÈS APPEL À CANDIDATURE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE FIN FÉVRIER.**

19 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2025-006 : Administration générale : Désignation des représentants au sein du Réseau Ouest Normand

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION CC-2023-003

Par délibération N°CC-2023-003 en date du 23 février 2023, la liste des membres au sein du Réseau Ouest Normand a été ratifiée par les membres du Conseil Communautaire.

- Vu l'arrêté préfectoral n° DCL-BCLI-24-021 en date du 12 novembre 2024 portant retrait-adhésion de la commune de Saint-Sylvain au 1er janvier 2025,
- Vu les informations transmises par M. Anthony HUBERT (*voir annexe 6*) :
 - * **M. GUILLEMETTE est également membre du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand :**
 - **Comité syndical, suppléant -> nouveau membre à désigner par CSN.**

M. Patrick MOREL propose sa candidature pour être membre suppléant du Comité syndical.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DÉSIGNE M. PATRICK MOREL MEMBRE SUPPLÉANT DU PÔLE MÉTROPOLITAIN RÉSEAU OUEST NORMAND.

19 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2025-007 : RH : Effectifs au 1er février 2025

SUPPRESSION POSTE ET AUGMENTATION DURÉE HEBDOMADAIRE :

Service Scolaire/Périscolaire

Il est proposé de modifier les postes d'un agent de la manière suivante :

- Supprimer un poste d'Adjoint Technique à raison de 7.06/35^{ème} au 01/02/2025.
- Supprimer un poste d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe à raison de 8.44 /35^{ème} au 01/02/2025.
- Créer un poste d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe à raison de 15.50/35^{ème} au 01/02/2025.

DATE DELIBERATION BUREAU	07 11 2024	30 01 2025	DELTA AU 01.02.2025	ELEMENTS INTERVENUS	DELTA AU 01.02.2025	EVOLUTION MASSE SALARIALE A COMPTER DU 01.02.2025 PAR SERVICE
EFFECTIFS AU	01.01.2025	01.02.2025				
NBRE POSTES	197	196	-1	AUGMENTATION DUREE HEBDO : -1+1 SUPPRESSION POSTE : -1	-1	<u>SCOLAIRE/PERISCOLAIRE :</u> - 2 agents + 1 agent soit - 0,44 ETP + 0,44 ETP
E.T.P.	142,03	142,03	0,00	AUGMENTATION DUREE HEBDO : -0,24+0,44 SUPPRESSION POSTE : -0,20	0,00	

Tableau des effectifs AU 01 02 2025

FILIERES ET GRADES	NBRE DE POSTES	ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE		
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	38	36,90
FILIERE TECHNIQUE		
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	117	74,75
FILIERE MEDICO SOCIALE		
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE	16	13,59
FILIERE ANIMATION		
TOTAL FILIERE ANIMATION	4	3,42
FILIERE SPORTIVE		
TOTAL FILIERE SPORTIVE	6	6,00
FILIERE CULTURELLE BIBLIOTHEQUES		
TOTAL FILIERE CULTURELLE BIBLIOTHEQUE	1	1,00
FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE - EN 20^{ème}		
TOTAL FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE	12	4,38
HORS GRADES		
TOTAL HORS GRADES	2	2,00
TOTAL EFFECTIFS	196	142,03
TOTAL EFFECTIFS - TITULAIRES	129	102,05
TOTAL EFFECTIFS - NON TITULAIRES	67	39,98
DONT AGENTS EN DISPO OU EN DETACHEMENT	5	4,23
TOTAL EFFECTIFS	196	142,03

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE LE TABLEAU DES EFFECTIFS PRÉSENTÉ.

19 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2025-008 : RH : Effectifs au 1er mars 2025

FIN DE CONTRAT ET RENOUVELLEMENT :

Service E.P.N.

Il est proposé de créer un contrat de projet d'une durée d'un an, renouvelable, pour le poste de médiatrice numérique.

- Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif contractuel, à raison de 30/35^{ème}, au 28/02/2025.
- Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe contractuel, à raison de 35/35^{ème}, du 01/03/2025 au 28/02/2026.

Il est rappelé que les postes de conseillers numériques sont subventionnés à hauteur de 70%, la 1^{ère} année avec un plafond de 17 500€, et de 12 500€ pour les 2^{ème} et 3^{ème} années.

CRÉATION DE POSTE :

Service Cuisine de proximité

Recruter un chef gérant six mois avant l'ouverture de la cuisine de proximité est essentiel pour garantir une mise en service réussie.

Ce délai permet au chef gérant de :

1. Préparer le dossier d'agrément sanitaire et les documents administratifs pour assurer la conformité réglementaire de l'établissement.
2. Élaborer les menus et organiser les marchés publics d'approvisionnement, en mettant en place une chaîne d'approvisionnement efficace et durable.
3. Recruter et former l'équipe opérationnelle, afin qu'elle soit pleinement prête pour la fabrication et la livraison des repas.

Cette préparation en amont est indispensable pour respecter les normes, optimiser l'organisation et assurer une ouverture fluide et conforme aux attentes des usagers.

Monsieur HAVAS souhaite avoir des précisions sur le fonctionnement de la cuisine de proximité et notamment sur le tarif du repas qui sera vendu.

Le sujet nécessitera bien entendu des discussions pour déterminer le prix de vente.

Il est rappelé que le seuil de rentabilité calculé par le bureau d'études est de 4.43 €. Les coûts agents de service et frais généraux seront à répercuter sur ce montant.

Il est donc proposé de créer un poste de chef gérant pour permettre le recrutement.

- Création d'un poste d'Agent de Maîtrise, à raison de 35/35^{ème}, au 01/03/2025.

DATE DELIBERATION BUREAU	30 01 2025	30 01 2025	DELTA AU 01 03 2025	ELEMENTS INTERVENUS	DELTA AU 01 03 2025	EVOLUTION MASSE SALARIALE A COMPTER DU 01 03 2025 PAR SERVICE
EFFECTIFS AU	01 02 2025	01 03 2025				
NBRE POSTES	196	197	1	FIN DE CONTRAT : -1 NOUVEAU CONTRAT PROJET : +1 CREATION POSTE : +1	1	E.P.N. : - 1 agent + 1 agent soit - 0,86 ETP + 1,00 ETP
E.T.P.	142,03	143,17	1,14	FIN DE CONTRAT : -0,86 NOUVEAU CONTRAT PROJET : +1,00 CREATION POSTE : +1,00	1,14	CUISINE PROXIMITE: + 1 agent soit + 1,00 ETP

Tableau des effectifs AU 01 03 2025		
FILIERES ET GRADES	NBRE DE POSTES	ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE		
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	38	37,04
FILIERE TECHNIQUE		
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	118	75,75
FILIERE MEDICO SOCIALE		
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE	16	13,59
FILIERE ANIMATION		
TOTAL FILIERE ANIMATION	4	3,42
FILIERE SPORTIVE		
TOTAL FILIERE SPORTIVE	6	6,00
FILIERE CULTURELLE BIBLIOTHEQUES		
TOTAL FILIERE CULTURELLE BIBLIOTHEQUE	1	1,00
FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE - EN 20ème		
TOTAL FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE	12	4,38
HORS GRADES		
TOTAL HORS GRADES	2	2,00
TOTAL EFFECTIFS	197	143,17
TOTAL EFFECTIFS - TITULAIRES	130	103,05
TOTAL EFFECTIFS - NON TITULAIRES	67	40,12
DONT AGENTS EN DISPO OU EN DETACHEMENT	5	4,23
TOTAL EFFECTIFS	197	143,17

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE LE TABLEAU DES EFFECTIFS PRÉSENTÉ.

19 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2025-009 : RH : Effectifs au 1er avril 2025

DÉPART RETRAITE :

Service Scolaire/Périscolaire

Il est proposé de supprimer le poste d'un agent qui va partir à la retraite. Les heures seront réalisées par des agents à temps non complet déjà en poste.

- Suppression d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe, à raison de 24.90/35^{ème}, au 01/04/2025.

DATE DELIBERATION BUREAU	30 01 2025	30 01 2025	DELTA AU 01 04 2025	ELEMENTS INTERVENUS	DELTA AU 01 04 2025	EVOLUTION MASSE SALARIALE A COMPTER DU 01 04 2025 PAR SERVICE
EFFECTIFS AU	01 03 2025	01 04 2025				
NBRE POSTES	197	196	-1	DEPART RETRAITE : -1	-1	SERVICE SCOLAIRE/PERISCOLAIRE :
E.T.P.	143,17	142,46	-0,71	DEPART RETRAITE : -0,71	-0,71	- 1 agent soit - 0,71 ETP

Tableau des effectifs AU 01 04 2025		
FILIERES ET GRADES	NBRE DE POSTES	ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE		
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	38	37,04
FILIERE TECHNIQUE		
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	117	75,04
FILIERE MEDICO SOCIALE		
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE	16	13,59
FILIERE ANIMATION		
TOTAL FILIERE ANIMATION	4	3,42
FILIERE SPORTIVE		
TOTAL FILIERE SPORTIVE	6	6,00
FILIERE CULTURELLE BIBLIOTHEQUES		
TOTAL FILIERE CULTURELLE BIBLIOTHEQUE	1	1,00
FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE - EN 20ème		
TOTAL FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE	12	4,38
HORS GRADES		
TOTAL HORS GRADES	2	2,00
TOTAL EFFECTIFS	196	142,46
TOTAL EFFECTIFS - TITULAIRES	129	102,34
TOTAL EFFECTIFS - NON TITULAIRES	67	40,12
DONT AGENTS EN DISPO OU EN DETACHEMENT	5	4,23
TOTAL EFFECTIFS	196	142,46

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE LE TABLEAU DES EFFECTIFS PRÉSENTÉ.

19 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2025-010 : RH : Effectifs au 1er mai 2025

STAGIARISATION :

Service Technique

Il est proposé de supprimer le poste contractuel actuel et de créer un poste permanent.

- Suppression du poste d'Adjoint Technique contractuel, à raison de 24.00/35^{ème}, au 30/04/2025.
- Création d'un poste d'Adjoint Technique, à raison de 24.00/35^{ème}, au 01/05/2025.

DATE DELIBERATION BUREAU	30 01 2025	30 01 2025	DELTA AU 01 05 2025	ELEMENTS INTERVENUS	DELTA AU 01 05 2025	EVOLUTION MASSE SALARIALE A COMPTER DU 01 05 2025 PAR SERVICE
EFFECTIFS AU	01 04 2025	01 05 2025				
NBRE POSTES	196	196	0	FIN CONTRAT : -1 STAGIARISATION : +1	0	SERVICE TECHNIQUE : - 1 agent + 1 agent soit - 0,69 ETP + 0,69 ETP
E.T.P.	142,46	142,46	0,00	FIN CONTRAT : -0,69 STAGIARISATION : +0,69	0,00	

Tableau des effectifs AU 01 05 2025		
FILIERES ET GRADES	NBRE DE POSTES	ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE		
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	38	37,04
FILIERE TECHNIQUE		
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	117	75,04
FILIERE MEDICO SOCIALE		
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE	16	13,59
FILIERE ANIMATION		
TOTAL FILIERE ANIMATION	4	3,42
FILIERE SPORTIVE		
TOTAL FILIERE SPORTIVE	6	6,00
FILIERE CULTURELLE BIBLIOTHEQUES		
TOTAL FILIERE CULTURELLE BIBLIOTHEQUE	1	1,00
FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE - EN 20ème		
TOTAL FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE	12	4,38
HORS GRADES		
TOTAL HORS GRADES	2	2,00
TOTAL EFFECTIFS	196	142,46
TOTAL EFFECTIFS - TITULAIRES	130	103,02
TOTAL EFFECTIFS - NON TITULAIRES	66	39,44
DONT AGENTS EN DISPO OU EN DETACHEMENT	5	4,23
TOTAL EFFECTIFS	196	142,46

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE LE TABLEAU DES EFFECTIFS PRÉSENTÉ.

Il est précisé que le prochain Bureau aura lieu en mai. C'est pourquoi des régularisations pourront avoir lieu pour des situations non connues à ce jour.

19 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2025-011 : Finances : Convention relative à la mutualisation des espaces et des coûts pour le projet de crèche communale multi-accueil et RPE communautaire "Les Coquelicots", situé à Gouvix

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales ;

- La construction, dans un local commun, d'une crèche multi-accueil par les communes de Cauvicourt et de Gouvix, ainsi que du Relais Petite Enfance (RPE) communautaire "Les Coquelicots" ;
- La volonté d'optimiser les coûts d'exploitation et d'entretien par l'installation d'un système partagé de chauffage et de livraison d'eau potable ;

Considérant :

- La répartition des surfaces du local, à savoir une crèche de 341 m² (78%), un RPE de 96 m² (22%), et des espaces communs mutualisés de 127 m² comprenant hall d'accueil, dégagement, sanitaires, local d'entretien des jeux, salle de réunion, local technique, TGBT, local poussettes, préau, ainsi que les cours, espaces verts et parking ;
- La nécessité d'arrêter les modalités de gestion des coûts d'approvisionnement en eau et électricité, ainsi que des coûts de maintenance et de réparation du RPE et des espaces communs mutualisés ;
- La proposition selon laquelle les espaces verts seraient entretenus par les communes de Cauvicourt et de Gouvix, tandis que le ménage du hall et du dégagement serait assuré par la communauté de communes.

Il est proposé d'autoriser le Président ou son représentant, à signer la convention présentée **en annexe 7**, prévoyant les modalités de fonctionnement et de gestion partagée des espaces communs et des services liés aux deux équipements, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER TOUTES LES PIÈCES DE CE DOSSIER.

19 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2025-012 : Culture : Demande de subvention auprès du Département pour l'école de musique intercommunale

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de développement de l'École de Musique intercommunale visant à promouvoir l'accès à l'éducation musicale pour tous et à renforcer l'attractivité culturelle du territoire,

Vu les besoins en investissements et en fonctionnement pour garantir la qualité des services proposés,

Considérant :

- La nécessité d'acquérir du matériel pédagogique et des équipements adaptés pour assurer un enseignement de qualité, à hauteur de 4 500€ HT
- L'importance de soutenir le fonctionnement de l'École de Musique, notamment pour financer les activités pédagogiques, l'accueil des élèves et la promotion de l'école,

Il est proposé :

- De solliciter le Conseil Départemental du Calvados pour l'octroi des subventions suivantes :
 - Une subvention d'investissement correspondant à 50 % du montant hors taxes des dépenses éligibles, plafonnée à 8 000 €, pour l'acquisition de matériel et d'équipements nécessaires au bon fonctionnement de l'École de Musique Intercommunale.
 - Une subvention de fonctionnement forfaitaire d'un montant de 15 000 €, destinée à soutenir les actions pédagogiques et culturelles de l'École de Musique Intercommunale.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents et à effectuer toutes démarches utiles à l'instruction de cette demande.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS.

19 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2025-013 : Attractivité du territoire : VTT TRAIL - Complément de délibération relatif à l'accord de coopération entre les différents partenaires, avec répartition budgétaire et sollicitation des fonds LEADER

Vu la délibération du CC du 29 juin 2023 validant la constitution d'un groupement de commandes entre les intercommunalités Cingal-Suisse Normande, Pays de Falaise, Flers Agglo et Val d'Orne, avec la Communauté de communes du Pays de Falaise comme coordonnateur, pour lancer le projet d'une « aire de trail » ;

Vu la charte paysagère de la Suisse Normande, à cheval sur les départements du Calvados et de l'Orne, qui guide l'aménagement de cette aire de trail ;

Vu la volonté de promouvoir les sports de pleine nature sur le territoire intercommunal.

Considérant :

- L'intérêt d'offrir aux trailers et vététistes une infrastructure de qualité, adaptée aux pratiques sportives de pleine nature, tout en valorisant le patrimoine paysager de la Suisse Normande ;
- Le partenariat entre les quatre communautés de communes (Cingal-Suisse Normande, Pays de Falaise, Flers Agglo et Val d'Orne) pour la création d'une aire de trail regroupant 43 circuits, dont 9 circuits sur le territoire de la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande, accessibles à tous niveaux ;
- L'opportunité de reconfigurer l'espace VTT commun afin de proposer une offre renouvelée, incluant 15 nouveaux circuits VTT et 4 circuits VTAE sur le territoire de la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande, opérationnels au printemps 2025 ;
- Le montant de l'opération estimé à 43 532,32 € HT.

Il est proposé :

- D'autoriser la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande à solliciter des fonds LEADER à hauteur de 80 % du coût total de l'opération ;
- De prendre acte que le solde de l'opération, soit 20 % du coût total, sera financé sur les fonds propres de la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette opération, y compris les conventions relatives au financement et à la réalisation des travaux.

Il est demandé que la carte des circuits VTT Trail concernés par cette délibération soit envoyée aux membres du Bureau et aux communes traversées.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS.

19 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2025-014 : Attractivité du territoire : Château Ganne - Demande exceptionnelle d'aide financière auprès du Département suite à intempéries

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU que la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande assure la gestion de l'Espace Naturel Sensible (ENS) Départemental de Château Ganne, situé sur la commune de La Pommeraye,

VU les estimations des coûts relatifs aux travaux prévus,

CONSIDÉRANT que les épisodes neigeux et venteux survenus en fin d'année 2024 ont provoqué des dégradations importantes sur ce site,

CONSIDÉRANT que de nombreux arbres à feuilles ont subi des dommages, entraînant la chute de branches et de petits bois qui obstruent les chemins, tandis que d'autres branches menacent de tomber, compromettant ainsi la sécurité des visiteurs,

CONSIDÉRANT que des éléments de mise en valeur pédagogique, tels que le portique en acier situé à l'entrée du site archéologique, se sont renversés sous l'effet des intempéries et nécessitent une remise en état,

CONSIDÉRANT que, dans un souci de préservation des enjeux de biodiversité et de sécurité des visiteurs, une intervention rapide est nécessaire pour dégager et sécuriser le site, et que ces travaux imprévus représentent une charge exceptionnelle pour notre collectivité,

Il est proposé :

1. D'approuver le projet incluant les interventions suivantes :
 - o Location d'un broyeur,
 - o Intervention en régie de trois agents pendant une durée de dix jours,
 - o Réalisation de massifs en béton et repose d'un portique ;
2. D'adopter le plan de financement prévisionnel correspondant aux estimations transmises, d'un montant total de 6 402,33 € ;
3. De solliciter une aide financière du Département à hauteur de 70% afin de contribuer au financement de ce projet ;
4. D'autoriser le Président ou son représentant à entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires à l'obtention de cette subvention et à signer tout document relatif à cette demande.

Le broyage des branchages reste sur place pour éviter toute dégradation dues aux évacuations par engins motorisés. Il sera étalé sur l'ensemble du site. Le reste du gros bois sera coupé et également étalé sur le site dans le respect de l'Espace Naturel Sensible.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS.

19 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2025-015 : Services à la population : PSLA - Signature de l'avenant N°2 de la convention de mise à disposition d'un bureau mutualisé (Mme Laurence CATEZ-LJUBI)

Vu la délibération CC-DEL-2020-134 en date du 17 décembre 2020 autorisant le Président à signer une convention de mise à disposition pour Madame Laurence CATEZ-LJUBI, Sophrologue ;

Considérant l'occupation actuelle du bureau mutualisé 1 à hauteur de 11€ par demi-journée chargée le vendredi après-midi, semaine paire et le samedi matin semaine impaire ;

Considérant la demande de Madame Laurence CATEZ-LJUBI par mail en date du 06 novembre 2024 pour diminuer son temps de présence au PSLA à compter du 6 décembre 2024 et ne plus être présente le samedi matin ;

Considérant le respect de la durée du préavis ;

Il est proposé d'autoriser le Président ou son représentant à signer un avenant diminuant le temps de présence à une demi-journée à raison de 11€ par jour (**voir annexe 8**).

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER TOUTES LES PIÈCES DE CE DOSSIER.

19 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

MOIS	CONFÉRENCE DES MAIRES	CONSEIL COMMUNAUTAIRE
FÉVRIER	20/02 à 18h Saint-Laurent-de-Condé	27/02 Saint-Germain-le-Vasson
MARS	13/03 à 18h Croisilles	20/03

QUESTIONS DIVERSES :

*** Bulletin d'information de la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande**

Le bulletin est remis aux communes présentes pour distribution auprès des habitants. Le reste des cartons sera livré en mairie par le service technique de la CDC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

*Le présent procès-verbal est arrêté en date du 06 février 2025
Par le Président de séance, M. Jacky LEHUGEUR
Par le Secrétaire de séance, M. Philippe LAGALLE*